

**Conseil économique et social**

Distr. générale
3 décembre 2012
Français
Original : anglais

Conseil économique et social**Session de fond de 2013**

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement : rapports des Conseils
d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets, du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité
des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes et du Programme
alimentaire mondial**

**Rapport de l'Administratrice du Programme
des Nations Unies pour le développement
et des Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets au Conseil
économique et social**

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des résolutions 56/201, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le rapport expose les progrès, les réalisations et les problèmes de la dernière année du cycle d'examen triennal complet, et fait le point des études et rapports pertinents, y compris l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action », préalablement au processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de 2012.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 mars 2013).



Le Conseil d'administration pourra prendre acte du présent rapport et le transmettre au Conseil économique et social avec les observations et les orientations formulées par les délégations.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement	4
III. Effet des activités opérationnelles des Nations Unies sur les capacités de développement nationales et l'efficacité du développement des pays	5
IV. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement	9
V. Suivi	13
VI. Recommandation	13

I. Introduction

1. Le présent rapport répond à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et fait suite à d'autres rapports au Conseil économique et social faits par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Il peut se lire parallèlement aux rapports annuels de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil d'administration. Ces rapports donnent des analyses du degré d'exécution des programmes par rapport aux principaux résultats des plans stratégiques du PNUD et du FNUAP pour 2008-2013, du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013, et des données statistiques sur les résultats des programmes, les stratégies intersectorielles et les indicateurs de résultats relatifs à la gestion et aux opérations. Il a été tenu compte ici des consultations entre le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

II. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement

2. En 2011, les contributions au PNUD et à ses fonds et programmes se sont élevées à 5,11 milliards de dollars. Les contributions aux ressources de base ont atteint 975 millions de dollars. Cela a représenté une augmentation de 1 % par rapport à 2010. Les autres contributions au PNUD ont atteint 4,08 milliards de dollars en 2011 contre 4,31 milliards de dollars en 2010. Cette baisse est surtout imputable aux programmes menés dans les pays en situation particulière. Pour ces programmes, les contributions ont baissé de 30 %, tombant de 1,17 milliard de dollars à 1,66 milliard de dollars en 2010.

3. En 2011, les contributions au FNUAP se sont élevées à 929 millions de dollars, soit une augmentation de 52 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à 2010. La composition de ces recettes (contributions, intérêts et autres recettes) est de 484 millions de dollars pour les ressources de base et de 445 millions de dollars pour les autres ressources. Le FNUAP consacre l'essentiel de ses ressources de base à des mesures qui élargissent l'accès aux soins de santé procréative, y compris la santé maternelle, ou qui en améliorent la qualité. En 2011, ces dépenses se sont élevées à 159 millions de dollars.

4. Entité autofinancée qui exécute des projets pour le compte de partenaires, l'UNOPS en a réalisé ainsi pour 1,06 milliard de dollars en 2011, soit 16 % de moins qu'en 2010, année record. Malgré cette baisse, dans les pays à plus faible revenu et les zones touchées par les conflits, la valeur de son action est passée de 490 millions de dollars en 2010 à 512 millions de dollars en 2011.

III. Effet des activités opérationnelles des Nations Unies sur les capacités de développement nationales et l'efficacité du développement des pays

Renforcement des capacités et développement

5. Le développement des capacités est une stratégie clef pour accomplir les mandats du PNUD et du FNUAP que reflètent leurs plans stratégiques. Ces dernières années, le FNUAP et le PNUD se sont appliqués à mettre les pays de programme mieux à même d'utiliser plus efficacement l'aide au développement, guidés par les principes de l'appropriation, de l'harmonisation, de l'alignement, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. L'appui aux partenaires nationaux vise à renforcer leurs institutions et à les mettre mieux à même de définir leurs objectifs de développement et d'exécuter des plans de développement adaptés à leur contexte national. En renforçant les capacités des gouvernements en matière d'achat et de gestion de la chaîne logistique, l'UNOPS appuie ces efforts. Lorsqu'il le peut, il exécute les projets de ses partenaires en faisant appel à la main-d'œuvre locale pour étoffer les capacités et l'économie des collectivités.

6. Des problèmes se posent encore pour mesurer les résultats des efforts du développement des capacités. Il importe que ces résultats soient définis non seulement par les priorités stratégiques du système des Nations Unies, mais aussi par l'évolution des capacités institutionnelles des pays de programme.

7. Outre le renforcement des capacités des secteurs nationaux de la santé (en particulier par des conseils sur la création de systèmes nationaux pour la santé sexuelle et procréative et les droits en la matière, la formation des sages-femmes et l'amélioration de l'accès aux soins de santé maternelle au niveau local), le FNUAP a visé l'amélioration et la propagation du recours des partenaires nationaux aux données sur la dynamique de la population dans les stratégies et plans de développement. Le développement des capacités des réseaux de jeunes comme Youth LEAD, le Fonds VIH de jeunes leaders et le Réseau d'éducation des jeunes par leurs pairs ont permis aux jeunes de se mobiliser pour que leurs droits soient inclus dans les politiques publiques. Soucieux en priorité des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme, le FNUAP a amélioré les moyens des commissions nationales des droits de l'homme au Kenya, au Népal, au Nicaragua, aux Philippines et en Sierra Leone pour surveiller les atteintes aux droits procréatifs.

8. Ces deux dernières années, le PNUD a fait un gros effort pour mieux intégrer les résultats du développement des capacités dans les programmes et les projets, à commencer par la mise au point et en œuvre du cadre de mesure des capacités et des outils connexes. À la suite des recommandations de l'évaluation, en 2010, de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et de la décision 2011/14 du Conseil d'administration sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2011, le système de suivi lancé en décembre 2011 évaluera systématiquement la manière dont le développement des capacités est intégré dans la planification des projets du PNUD. Plusieurs bureaux de pays ont signalé de nettes améliorations des capacités ou des améliorations mesurables dans le fonctionnement des institutions et des systèmes. Au Timor-Leste, par exemple, le PNUD a aidé le secteur de la justice, le Parlement, les organismes de gestion électorale et le Provedor aux droits de l'homme et à la justice. Ce dernier a signalé que le personnel a amélioré de 24 % ses

connaissances des droits des femmes et que l'accès du public aux services s'est amélioré de 7 %, passant à 53 %. Le Parlement a fortement progressé dans son programme législatif en 2011, notamment en adoptant trois lois électorales pour l'élection de 2012.

9. En 2011, l'UNOPS a fourni aux gouvernements une gamme de services de renforcement des capacités depuis la formation du personnel à la gestion des projets jusqu'à la création et au renforcement de bureaux de gestion des programmes et projets. Il a, de plus, aidé les gouvernements à élaborer et à renforcer l'infrastructure physique aux niveaux local et national en développant les capacités, notamment par la formation sur place des ingénieurs et des ouvriers, par des ateliers pour les entrepreneurs locaux sur les règles internationales d'achat, et par la formation directe du personnel des ministères chargés de l'infrastructure.

Coopération Sud-Sud

10. La coopération Sud-Sud est un facteur de plus en plus important du développement et de son efficacité. Vu la satisfaisante augmentation des interactions Sud-Sud, la formulation du prochain plan stratégique du PNUD comprendra des mesures pour faire à la coopération Sud-Sud une plus grande place dans les travaux du PNUD; les échanges entre bureaux de coopération Sud-Sud ont d'ailleurs augmenté en 2012. Le concours apporté aux économies émergentes s'est traduit par plusieurs partenariats novateurs qu'on voit dans la création des centres d'excellence du Sud au Brésil, en Inde, en République de Corée, à Singapour et en Turquie. Ces centres orchestrent les efforts de réduction de la pauvreté, de prestations publiques, de développement humain et de développement du secteur privé, tout en accroissant l'accès aux connaissances et aux compétences du Sud dans divers pays à divers niveaux de développement. Le PNUD a appuyé la réunion de haut niveau tenue en 2012 en Indonésie sur le thème « Vers des pôles de savoir dirigés par le pays », qui visait à encourager le partage des connaissances au niveau des orientations stratégiques. De plus, il a concouru, en décembre 2011 à Rome, à la quatrième exposition mondiale du développement Sud-Sud, faisant valoir des solutions émanant du Sud pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. En 2011, les bureaux de pays du FNUAP ont signalé 184 initiatives de coopération Sud-Sud, y compris celles concernant le renforcement des capacités et le partage des connaissances. Les initiatives qui suivent une démarche stratégique et à long terme visent à établir et à renforcer des partenariats officiels et durables entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les établissements universitaires. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un partenariat trilatéral à long terme entre l'Indonésie, les Philippines et le FNUAP porte sur la planification familiale dans les collectivités musulmanes et met en jeu la société civile. Un autre partenariat régional cherche à attirer l'attention internationale sur la question de la sélection du fœtus selon le sexe et à en faire une priorité politique des gouvernements; il comprend des pays qui ont l'expérience de la question comme la Chine, l'Inde, la République de Corée et le Viet Nam. Se fondant sur la coopération Sud-Sud, le bureau de pays du FNUAP au Brésil vise à établir un consortium mondial d'institutions démographiques pour échanger et diffuser les connaissances et les pratiques optimales et pour édifier les capacités.

12. Au niveau mondial, l'UNOPS a facilité les échanges d'assistance et de compétences utiles entre les pays : au Nigéria, il exécute un projet financé par la

Banque mondiale pour renforcer les capacités des spécialistes du secteur de l'énergie nationale par un programme de formation dispensé par le Gouvernement indien. L'UNOPS a aidé les deux gouvernements en mettant au point et en organisant des cours, en recrutant des formateurs, en facilitant les liens entre les institutions et en contrôlant et en notant l'enseignement donné.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

13. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS font des progrès constants pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous leurs domaines thématiques et aux niveaux national, régional et mondial, en reconnaissant que ce sont là d'importants facteurs pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable, et que l'aide aux femmes a un effet multiplicateur sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement et non pas que sur ceux qui concernent directement les femmes.

14. L'an dernier, le FNUAP a dépassé la plupart de ses objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, y compris la proportion des pays où les droits procréatifs sont inclus dans le système national de protection des droits de l'homme. Il a mis davantage l'accent sur les droits procréatifs des adolescentes, qui, notamment, aident à protéger celles-ci contre les violences sexuelles et les grossesses involontaires. En Thaïlande, il a coopéré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida et l'Organisation mondiale de la Santé pour lier l'action sur les grossesses d'adolescentes à la prévention des comportements sexuels dangereux et à la violence sexiste, notamment s'agissant du VIH. Il a poursuivi ses efforts vers l'abandon des mutilations génitales féminines, notamment par un programme commun avec l'UNICEF exécuté dans 15 pays d'Afrique. Les bureaux de pays du FNUAP ont fourni un appui aux plans d'action nationaux visant la violence sexiste. Dans les territoires palestiniens occupés, il a aidé le Ministère de la santé à rédiger et à piloter des directives à l'intention des prestataires de soins de santé sur la manière d'aborder les cas de violence sexiste. En Amérique centrale, des modèles complets d'intervention la visant ont été mis au point et en œuvre.

15. Dans ses cinq domaines d'activité, le PNUD fait une place centrale à la problématique hommes-femmes et il coopère étroitement avec les gouvernements et avec les autres entités des Nations Unies dans les domaines à mandats complémentaires. En 2011, il a étendu son initiative sur les femmes et la gestion de la politique économique pour soutenir l'élaboration des politiques en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Des services consultatifs ont été fournis à plusieurs bureaux de pays concernant la conception des programmes de protection sociale, les filets de sécurité et les programmes générateurs d'emplois, afin qu'ils soient utiles tant aux femmes qu'aux hommes. S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la gouvernance démocratique, le PNUD a œuvré pour renforcer leurs droits et leur accès à la justice. Dans le monde, plus de 20 organismes de gestion électorale ont été aidés à s'occuper des candidates et des électrices. Deux initiatives d'appui à l'autonomisation politique des femmes ont été lancées : l'une promeut leur participation aux partis politiques et l'autre fait le point de l'égalité des sexes dans les administrations publiques du monde.

16. En 2011, 31 % des projets appuyés par l'UNOPS ont visé à améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soit par des objectifs spécifiques dès la

conception originale, soit par des éléments d'autonomisation, notamment la création d'emplois et la formation directe. Plusieurs projets ont concouru à l'accès des femmes aux services et aux débouchés sociaux, en créant des aménagements pour donner aux filles et aux femmes accès à la justice, à l'éducation et aux soins de santé, comme la mise au point d'un nouveau service de protection des femmes et des enfants au commissariat central de Monrovia, pour le compte du PNUD et du Gouvernement norvégien.

17. Le PNUD, le FNUAP et l'OPS coopèrent étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies au niveau national, et cela, souvent avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La collaboration thématique s'est axée sur les priorités à l'échelle du système comme la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Toutefois, il faut des efforts accrus, accélérés et systématiques, aux plans mondial et national, pour engendrer les cadres nationaux et juridiques de développement voulus afin de s'attaquer aux problèmes que pose encore le renforcement de l'autonomisation des femmes, comme la carence dans l'exécution des politiques nationales concernant leurs droits et le fait que les femmes et filles marginalisées sont encore démesurément l'objet de discrimination.

Transition des secours au développement

18. Les répercussions des événements récents dans la région du Sahel et la Corne de l'Afrique, ainsi que le nombre croissant des catastrophes naturelles ou liées aux conflits, ont souligné la nécessité d'une coordination étroite entre les acteurs du développement, de la sécurité, de la politique et de l'action humanitaire. Le FNUAP, le PNUD et l'OPS ont mis au point des programmes pour intégrer la prévoyance des catastrophes et ils ont donné la priorité à l'optimisation des systèmes afin que les actions humanitaires et celles du relèvement précoce et du développement se renforcent mutuellement et confortent la résilience à long terme.

19. Dans la région du Sahel, le PNUD, le FNUAP et d'autres partenaires de développement ont, avec les acteurs humanitaires régionaux, mis au point une stratégie régionale de résilience qui vise à renforcer le plaidoyer, la mobilisation des ressources et l'appui aux dirigeants nationaux et régionaux. L'intégration d'une optique de développement dans l'action humanitaire dès la phase initiale de réponse à une crise permet aux collectivités sinistrées de se relever plus vite et aux gouvernements de rétablir rapidement les sources de revenus et les ressources indispensables à un relèvement durable. Cette intégration a été primordiale dans la région arabe face aux besoins humanitaires immédiats et pour aider aux progrès socioéconomiques durables et au développement axé sur la personne dans le processus de transformation.

20. Les programmes de pays du PNUD et du FNUAP reconnaissent que la transition suppose le renforcement des capacités locales et nationales. L'atténuation des risques pour les populations pendant la transition exige que le PNUD et le FNUAP misent davantage sur les moyens infranationaux et nationaux d'alerte précoce, de prévoyance et de réponse aux catastrophes. Le PNUD et le FNUAP estiment que la transition vers la durabilité est fondée sur la résilience des groupes et notamment des femmes qui sont les plus vulnérables, et sur l'appui aux institutions qui leur permettent de faire face aux chocs et de s'en relever. La mise en place de la deuxième génération de la stratégie d'intervention humanitaire du

FNUAP, qui se poursuit, s'est traduite par l'intégration, dans les programmes de développement des pays, de la prévoyance des catastrophes, dont le niveau a été haussé dans 44 bureaux de pays, et par l'accroissement du nombre des initiatives de renforcement des capacités des partenaires.

21. Au Soudan du Sud, le PNUD et le FNUAP ont, avec des partenaires, mis au point une approche pour passer progressivement de la fourniture directe de services vitaux à une action dirigée par les autorités nationales et menée en partenariat avec elles, à mesure qu'elles développent les systèmes et les capacités. L'appui à la formation des sages-femmes locales par l'Institut national de formation sanitaire a eu le concours du FNUAP et le partenariat avec le Service de police et le Service des prisons visant l'état de droit a eu le concours du PNUD. Pendant la phase aiguë de la crise libyenne, le FNUAP a participé à des missions interinstitutions pour s'occuper des besoins des femmes en matière de santé procréative et de protection, notamment par une assistance psychosociale.

22. Dans les zones touchées par les conflits, l'UNOPS a continué d'aider les entités des Nations Unies et les gouvernements. Il a mené des évaluations rapides des besoins en infrastructure dans des secteurs sortant de conflits ou de catastrophes et a aidé les gouvernements et les partenaires de développement à effectuer des activités d'achat efficaces et transparentes dans les zones touchées par les conflits, où ses prestations sont passées de 39 % en 2010 à 48 % en 2011.

23. Pour mieux aider à passer des secours au développement, le PNUD et le FNUAP continuent de renforcer les évaluations communes des besoins et l'analyse des situations, y compris celle des conflits et des catastrophes, et l'élaboration de programmes qui renforcent la résilience et l'aptitude des collectivités à mieux se préparer aux chocs et à s'en remettre.

IV. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement

Cohérence, efficacité et pertinence : les processus au niveau des pays et les instruments d'une meilleure cohérence

24. En 2011, le PNUD et le FNUAP ont aidé les équipes des Nations Unies dans plusieurs pays (Bangladesh, Inde, Jordanie, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République islamique d'Iran) à définir les capacités à renforcer et autres résultats visés pendant leur exercice de planification stratégique. Le FNUAP préside le Groupe de haut niveau du Groupe des Nations Unies pour le développement chargé d'améliorer les procédures minimales de fonctionnement pour les équipes de pays des Nations Unies qui auront opté pour l'approche « Unis dans l'action » en 2012 en s'axant sur ceci : a) un programme; b) un cadre budgétaire ou fonds; c) un leader; d) une voix; et e) un bureau. Des équipes techniques, créées pour chaque groupe, suivront des approches concises et systématiques aux problèmes de chaque secteur.

25. Au niveau des pays, le PNUD et le FNUAP continuent d'adopter progressivement, avec les organisations partenaires, des processus programmatiques, financiers et opérationnels communs. Par exemple, au Botswana, le FNUAP a dirigé la mise au point d'un plan stratégique de pays à revenu intermédiaire qui suppose un engagement programmatique commun et la

mobilisation des ressources au sein d'une équipe de pays. Au Cameroun, sous la direction du FNUAP, le Gouvernement a accepté d'entreprendre, avec le PNUD, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, un examen annuel en 2011 et un processus de planification en 2012. Au Cap-Vert, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont intégré toutes leurs procédures programmatiques et financières, y compris la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'audit commun et la mobilisation des ressources.

26. En 2012, l'évaluation indépendante d'« Unis dans l'action » a noté les contributions à la coordination et à la cohérence faites par les pilotes d'« Unis dans l'action », indiqué des domaines où il fallait faire plus, par exemple la conformité de tous les organismes des Nations Unies au cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du réseau des coordonnateurs résidents, et proposé d'étudier davantage les mécanismes qui ont donné des résultats initiaux positifs comme le modèle dit « Une voix ». Le PNUD et le FNUAP ont coopéré à la mise au point d'une réponse de la direction aux recommandations énoncées dans l'évaluation indépendante. Dans le cadre de cette réponse, le Groupe des Nations Unies pour le développement a recensé des mesures dont ses membres s'occupent déjà, tout en notant que d'autres, comme l'usage d'« Un cadre budgétaire » commun, étaient des questions systémiques ou législatives qui relevaient encore des États Membres.

Réseau de coordonnateurs résidents

27. Tant l'évaluation indépendante d'« Unis dans l'action » que le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet (E/2012/79) ont noté que les réformes récentes ont renforcé l'efficacité des coordonnateurs résidents, mais que des problèmes subsistent, comme la complète responsabilité mutuelle des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies.

28. Le FNUAP et le PNUD se sont en tout conformés aux recommandations du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du réseau des coordonnateurs résidents. Les rapports annuels des coordonnateurs résidents se sont améliorés et mettent davantage l'accent sur l'obtention de résultats et de produits et sur une formation plus vaste et plus globale pour les coordonnateurs résidents. Tant le PNUD que le FNUAP ont participé au processus d'examen des modalités de financement du réseau des coordonnateurs résidents, en cours dans le contexte du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le PNUD et le FNUAP reconnaissent que le financement de la coordination est de plus en plus considéré comme relevant du système des Nations Unies lui-même et ils étudient le partage des coûts et autres modalités de financement interne pour financer la coordination, tout en coopérant avec les partenaires gouvernementaux pour qu'un financement prévisible soit disponible à mesure que la question avance.

29. L'UNOPS et le FNUAP ont encouragé leurs cadres supérieurs à se soumettre à l'évaluation des coordonnateurs résidents afin de pouvoir prétendre à le devenir et le FNUAP a admis des candidats extérieurs à s'y présenter. L'UNOPS a continué d'accroître sa participation aux équipes de pays des Nations Unies et, lorsqu'il l'a pu, à la mise au point des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en coopérant étroitement avec les coordonnateurs résidents.

Dimensions régionales

30. Le PNUD et le FNUAP continuent de participer aux initiatives régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement par le biais de ses équipes régionales. Dans la réponse de la direction à l'évaluation indépendante d'« Unis dans l'action », ils se sont engagés à renforcer l'appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies par le biais de services consultatifs mus par la demande et d'apports à la programmation au niveau des pays s'agissant des dimensions régionale et sous-régionale des objectifs nationaux de développement, en partenariat avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et avec les mécanismes de coordination régionale des commissions régionales des Nations Unies.

31. Le FNUAP et le PNUD continuent d'étendre aux établissements universitaires et techniques leurs réseaux de coopération régionale. Les centres d'excellence du Sud (PNUD) ont cherché à accroître le nombre des initiatives régionales auxquelles ils participent ou qu'ils dirigent. Le nombre des initiatives et activités régionales a augmenté, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, et le FNUAP les appuie par ses bureaux régionaux. En 2011, le FNUAP et les Gouvernements du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie, du Pérou et de la République bolivarienne du Venezuela ont mis au point et amorcé un plan régional pour la prévention des grossesses d'adolescentes. En septembre 2012, le PNUD et la Ligue des États arabes ont signé un accord de coopération créant un cadre de travail commun à l'appui du développement humain dans toute la région arabe. En 2011, l'UNOPS a aidé à parachever deux programmes d'action stratégique et à mettre en œuvre 65 projets de démonstration dans le cadre de son portefeuille sur les eaux internationales, comprenant la gestion durable de la mer Caspienne par une gouvernance régionale renforcée.

Coûts de transaction et efficacité

32. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS appuient l'harmonisation des méthodes de travail dans les domaines des achats, des finances et du budget, des technologies de l'information et des communications et de la gestion des ressources humaines, notamment par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion. Le Réseau opérationnel et de financement commun du Groupe des Nations Unies pour le développement a produit une note d'information sur l'élaboration de la stratégie des Nations Unies relative aux modalités de fonctionnement en 2012; le PNUD et le FNUAP ont participé à sa rédaction. Il s'agit d'un cadre volontaire portant sur les modalités communes, mis au point en étroite coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, ce qui leur a permis de suivre, pour la planification, la gestion et la mise en œuvre de modalités harmonisées au niveau du pays, une approche stratégique et axée sur les résultats. Encore à l'examen du Groupe des Nations Unies pour le développement, son adoption est actuellement débattue par le Groupe de haut niveau chargé d'améliorer les procédures minimales de fonctionnement que dirige le FNUAP.

33. Le programme de réformes structurelles lancé par le PNUD en 2011 prévoit plusieurs importantes réformes des processus, notamment de gestion des ressources humaines et d'achat. Pour le personnel recruté sur le plan international, les délais de recrutement ont été réduits d'au moins six semaines; les processus d'examen des

achats ont été simplifiés; et le plafond pour les petits achats a été porté à 5 000 dollars; 70 % de toutes les transactions du PNUD exigent ainsi peu de formalités.

34. Vu l'effet de la crise financière mondiale, le PNUD réexamine ses structures de coûts et son modèle d'affaires – encourageant l'innovation, les méthodes administratives simplifiées, l'usage des technologies nouvelles, les partenariats inédits avec le secteur privé et l'assouplissement des procédures. Ces efforts visent à un fonctionnement économique et plus rentable.

Capacité du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays

35. Le FNUAP et le PNUD étaient des membres actifs du Comité directeur du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents travaillant à la révision du référentiel de leurs compétences, ainsi qu'à la sélection du prestataire du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents et de celui de l'évaluation à 180 degrés des membres des équipes de pays des Nations Unies. Le FNUAP dirige l'équipe d'étude sur la notation des fonctionnaires du Groupe de travail sur les questions du réseau des coordonnateurs résidents et il étudie les manières d'améliorer le système de notation des coordonnateurs résidents ou humanitaires/responsables désignés et de l'équipe de pays des Nations Unies. Il s'agit de simplifier les méthodes de notation et d'en améliorer la cohérence.

36. Pour renforcer la capacité du personnel dans les domaines opérationnel, technique et programmatique, le FNUAP et le PNUD ont établi des partenariats avec divers grands établissements universitaires ou spécialisés. Le FNUAP s'est ainsi associé cette année avec l'école des affaires de l'Université Cranfield et avec PDI Ninth House pour le programme d'encadrement intitulé LEAD FNUAP.

Évaluation des activités opérationnelles pour le développement

37. Pendant la période à l'examen (2010-2011), le Bureau de l'évaluation du PNUD a mis l'accent sur la couverture et la stricte rigueur méthodologique des évaluations indépendantes. Il a mené 11 évaluations de résultats de développement et 4 évaluations thématiques qui seront parachevées en 2012. Avec le Groupe d'appui opérationnel du PNUD et son Bureau des politiques de développement, il a modifié le *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement*, publié par le PNUD, et les Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations.

38. Le FNUAP a réussi à couvrir à 100 % les évaluations en fin de programme de pays et, pour améliorer la qualité des évaluations, il a publié un manuel sur la manière de les mener. Il a aussi renforcé l'usage de leurs résultats en créant un comité d'examen des programmes, qui veille à ce que l'élaboration des programmes de pays prenne en compte les conclusions des évaluations des programmes réalisés. De plus, il a promu l'usage du système de suivi obligatoire des réponses des cadres, qui accompagne la préparation et la mise en œuvre du suivi des recommandations des évaluations.

V. Suivi

39. Le FNUAP, le PNUD et l'OPS attendent avec intérêt le nouveau cycle d'examen quadriennal complet qui sera adopté en 2012 et lancé en 2014. Ils chercheront à mieux harmoniser leurs processus de planification en 2014, répondant ainsi aux stipulations de l'examen quadriennal.

VI. Recommandation

40. **Le Conseil d'administration pourra prendre acte du présent rapport et le transmettre au Conseil économique et social avec les observations et les orientations formulées par les délégations.**
